

LE PARCOURS DE CITOYENNETE DES JEUNES



Tous les jeunes français de 16 à 18 ans, **filles et garçons**, sont concernés par le «parcours de citoyenneté». Il est obligatoire et s'effectue en 3 étapes :

- 1/ L'enseignement de défense en milieu scolaire,
- 2/ Le recensement militaire et citoyen.
- 3/ La Journée Défense et Citoyenneté (JDC).